



Tribunal administratif , par default ?

Par ITOU56

dépot d un mémoire au tribunal administratif contre mon employeur (qui était un centre hospitalier) pour abus de droit et faute grave , après un congé maladie , je n ai pas repris malgré un certificat médical , mon employeur sans aucun préavis sans aucun courrier , mon employeur m a supprimé mon salaire , depot d une plainte au TA , la date de cloture de la procédure est passée , mon employeur ne c est pas manifesté . risque t il une condamnation par défaut si condamnation il y a .

merci de votre réponse

Par jury34

Bonjour,

Oui tout à fait, s'il ne se rend pas à l'audience.

Cordialement

Par ITOU56

MERCI , je vous tiens au courant

Par jury34

Bonsoir,

Oui, n'hésitez pas au besoin.

Cordialement